

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2500178 RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - Demande : 1°) de prononcer la suspension de la décision N°PRE-PF1- 2025-02-26-A-00022429 du 26/02/2025 par laquelle le directeur du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) a refusé de lui renouveler sa carte professionnelle d'agent de sécurité; 2°) d'enjoindre au CNAPS de lui délivrer une carte professionnelle provisoire.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur A.. B..

SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN

Défendeur

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Le président

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 23/04/2025

Le président du tribunal